



# GRUE DE CHARGEMENT R490

## FORMATION INITIALE À LA CONDUITE EN SÉCURITÉ DES GRUES DE CHARGEMENT

### PUBLIC VISÉ

Tout le personnel destiné à la conduite d'une grue de chargement

### PRÉ REQUIS

- Aptitude médicale pour la conduite des engins concernés
- Avoir les notions de travaux à proximité de réseaux aérien (QCM IPR ou habilitation électrique),

### DURÉE

14 h

### NOMBRE DE PARTICIPANTS

4 maximum

### LIEU

Dans nos centres de formations ou dans vos locaux

### ÉQUIPEMENTS STAGIAIRES

- Chaussures de sécurité
- Vêtement haute visibilité
- Casque
- Protection auditive
- Gants



### VOUS ÊTES EN SITUATION DE HANDICAP ?

Nos formations peuvent vous être accessibles. Néanmoins, la validation de certaines formations peut être subordonnée à la mise en œuvre de séquences pratiques. Une analyse sera réalisée en amont de l'inscription afin d'identifier précisément les conditions de faisabilité de la formation.

Pour toute information : [contact.handicap@vivalians.fr](mailto:contact.handicap@vivalians.fr)

Autres sources d'informations   

### OBJECTIFS

- Apporter les compétences nécessaires à la conduite de la grue de chargement concernée en situation de travail,
- Transmettre les connaissances théoriques et savoir faire pratique nécessaires à la conduite en sécurité de la grue de chargement concernée,
- Communiquer les informations relatives aux risques liés à son utilisation,
- Permettre de maîtriser les moyens et méthodes permettant de prévenir ces risques.

#### Moyens pédagogiques

- Exposé participatif et/ou démonstration
- Apprentissage et mise en application
- Livret remis aux stagiaires

#### Moyens techniques

- Salle de formation
- Ordinateur et Vidéo-projecteur
- Support de cours
- Espace d'évolution permettant la pratique en sécurité, avec matériel pédagogique (plots,...)

#### Moyens d'encadrement

- Formateur en mobilité levage détenant le CACES®
- VIVALIANS est un organisme national certifié par AFNOR sous le numéro K-50057

### Contexte réglementaire :

- Code du travail Art R.4323 55, R.4323 56, Arrêté du 02/12/1998, Circulaire DRT 99/7 du 15/06/1999, Décret n 2015 172 du 13/02/2015.

### MODALITÉS DE SUIVI DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET

- Feuille d'émargement
- Évaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation

### MODALITÉS D'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

- Attestation de fin de formation avec avis permettant à l'employeur, s'il le souhaite :
  - d'établir une autorisation de conduite « après avoir vérifié que l'opérateur détient l'intégralité des pré requis nécessaires »,
  - d'inscrire le salarié sur un test CACES®



# GRUE DE CHARGEMENT R490

FORMATION INITIALE À LA CONDUITE EN  
SÉCURITÉ DES GRUES DE CHARGEMENT

## PROGRAMME

### CONNAISSANCES THEORIQUES 7 HEURES

<b>Module A1</b>	Connaissance générales	5 items
<b>Module B1</b>	Technologie des grues de chargement	3 items
<b>Module C1</b>	Notions élémentaires de physique	2 items
<b>Module D1</b>	Stabilité des grues de chargement	3 items
<b>Module E1</b>	Déplacement des grues de chargement sur site	3 items
<b>Module F1</b>	Risques liés à l'utilisation des grues de chargement	1 items
<b>Module G1</b>	Exploitation des grues de chargement	5 items
<b>Module H1</b>	Accessoires de levage et règles d'élingage	3 items
<b>Module I1</b>	Vérifications d'usage des grues de chargement	1 item
<b>Contrôle de connaissances</b>	Vérification de la compréhension de l'ensemble des 8 modules au travers d'un QCM.	26 items

### SAVOIR FAIRE PRATIQUES 7 HEURES

<b>Module A2</b>	Prise de poste et vérification	7 items
<b>Module B2</b>	Conduite et manoeuvres	7 items
<b>Module C2</b>	Fin de poste - Opérations d'entretien quotidien - Maintenance	3 items
<b>Module D2</b>	Conduite depuis le sol au moyen d'une télécommande	4 items
<b>Contrôle du Savoir faire</b>	Vérification de la compréhension de l'ensemble des 3 ou 4 modules au travers d'une mise en situation travail simulé	17 ou 21 items

